

199

8. 199-52

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique les travaux à exécuter par la ville de Paris pour le captage, la dérivation et l'adduction des eaux des sources dites des vallées du Loing et du Lunain. (N° 147, session de 1897.)

Nommée le 11 juin 1897.

MM.

- 1^{er} BUREAU : DE FREYCINET. *Président*
- 2^e — ANTOINE GADAUD. *Secrétaire*
- 3^e — ERNEST HAMEL.
- 4^e — PREVET.
- 5^e — REYMOND.
- 6^e — BARODET.
- 7^e — RÉGISMANSET.
- 8^e — ALEXANDRE LEFÈVRE.
- 9^e — PARISOT.

0



1
Communion

ayant pour objet de faciliter l'utilité publique les travaux à exécuter par la ville de Paris pour le captage, la dérivation et l'adduction à Paris de l'eau des sources situées dans les vallées de la Seine et de la Marne

La Communion a tenu sa première séance le 12 juin 1897

M. de Treygnit est élu Président

M. Gadant est élu secrétaire

Pendant l'usage, chacun des commissaires rend compte de ce qui s'est passé dans son bureau et des conditions dans lesquelles il a été élu

La Communion d'ici ensuite qu'elle se réunira mercredi prochain à 3 heures pour entendre le Gouvernement

La séance est levée

Le Président

de Treygnit

Le Secrétaire

Gadant

Séance du 16 juin 1897

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. de Treygnit

M. le Préfet de la Seine, M. le Directeur Général Humbert Directeur des eaux de la ville de Paris et M.

se trouvent

M. le Président soulevant la question de savoir s'il ne serait pas utile de pourvoir à doter la ville d'une très-grande quantité d'eau à la fois en vue d'employer le système des petits paquets

M. le Préfet annonce que le site de Paris, l'eau est

Préoccupé de que les études sont localement pour ce cas.

Mais que les eaux du lac et du lac de la source font partie d'un
cette système sera amené et que l'usage de l'eau.

M. le Président fait également part d'un travail très sérieux
fait par un savant d'outre et demande à un pair prononcé
à qui avec que les eaux de la source qui s'écoulent dans
certaines abîmes.

M. Humbert dit que ces eaux se trouvent toujours dans les
bassins creusés. Ils se trouvent dans un enclos et quelques
mètres de profondeur en auraient seulement raison.

M. le Président demande également s'il n'y a aucun point de
difficulté sur les renseignements comme il y en a pour l'eau.

M. le Préfet fait observer que pour le lac et le
lac de la source, il n'y a pas d'industries, il n'y a que quelques
moulins.

M. Humbert dit que il n'y a aucun point de
difficulté ailleurs les tribunaux prononceraient dans les
difficultés semblables à celles qui existent dans le
cas de la source par exemple sur l'eau.

M. Humbert combat la proposition.

M. le Préfet demande si le lac de la source ne surpassait pas
ou de voir des sources.

M. Humbert répond.

M. le Préfet demande une modification dans le règlement
de l'article 5.

Des explications échangées avec M. le Préfet et M.
Humbert il résulte que dans toutes les communes limitrophes
le commandement fait par la ville de Paris sera
général. Pour la ville de Nemours on lui donne 80000
cubes par jour dans un réservoir ad hoc adjacent à l'aqueduc
pour les autres il y a des traités réglant la question.
On a eu l'accord sur ce point, et accord sera
mentionné dans le rapport.

M. Grevel demande des explications sur l'ensemble du projet au point de vue de l'ordre public au point de vue de la construction de Humbledat qu'on ne fait plus nulle part d'arcades et qu'on les remplace partout par des siphons

M. Grevel demande des explications sur le plan de vue de l'eau, sur la quantité courante aux travaux publics et la quantité courante pour le service privé

M. le Chef répète

M. le Président met aux voix successivement la suite de l'ensemble de la loi qui sont successivement adoptés, la proposition de M. M. Béquignat et Grevel étant corrigées au procès verbal

M. Godard est nommé rapporteur

La commission décide que la délégation de la soirée de l'après-midi, le projet qui a demandé à être collé est soit remis le projet ou le rapport sur lui

La séance est levée.

Le Président

Lucy Freyrier

Le secrétaire

Godard

Séance du 26 juin 1897, sous la présidence de M. de Freyrier
M. Monserat, maire de Bonil, est entendu, à propos de la dérivation du Lunari, le Mouvement revient rétrospectivement sur les décisions de l'ère - La ville de Bâle autorise à capté les sources nouvellement en cette autorise à capté d'autres sources sur le passage des conduites dans les bœufs en projet sur la ville pour le passage de l'aqueduc.

